

Marchandises dangereuses – Cat. 12

Agents de contrôle de sûreté.



NIVEAU

Formation initiale, Maintien



PUBLIC CONCERNÉ

Personnels en charge du filtrage de sûreté des passagers, des bagages et du fret aérien.



OBJECTIFS

Acquérir ou actualiser les connaissances réglementaires concernant les marchandises dangereuses liées aux activités des Personnels en charge du filtrage de sûreté des passagers, des bagages et du fret aérien.



CONTENU

Théorie

- Contenu adapté à la catégorie concernée :
- Objet de la Réglementation et principes généraux
- Le champ d'application.
- Les restrictions.
- La classification.
- L'identification.
- L'emballage.
- Le marquage et l'étiquetage.
- La documentation.
- L'inspection.
- Les matières radioactives.

Formation basée sur les recommandations IATA (Dangerous Goods Regulations) en vigueur.

 **Durée** à titre indicatif

4 heures.

 **Prérequis**

Pour un recyclage : formation initiale Marchandises Dangereuses catégorie 12 datant de moins de deux ans.

 **Méthode**

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

 **Evaluation**

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

 **Validité**

Maximum 2 ans (IATA / Dangerous Goods Regulations).

 **Contact**

 + 33 1 48 16 37 24

 ifma@geh.aero

 <http://ifma-formation.fr/>